



Arrêté Municipal portant sur l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion du Salon du Terroir situé à l'Hippodrome de Saint-Cloud 1, rue Camp Canadien 92210 SAINT-CLOUD, qui aura lieu du vendredi 2 décembre au dimanche 4 décembre 2022.

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

VU les articles L. 3321-1, L. 3321-9, L. 3334-2 et L. 3335-1 du Code de la Santé Publique,

VU la demande en date du 8 septembre 2022 formulée par
Commissaire générale du salon, Directrice Rueil Expos et Salons, dont le siège est situé
92500 RUEIL-MALMAISON cedex.

CONSIDÉRANT que l'article L. 3334-2 du Code de la Santé Publique subordonne à une autorisation préalable l'ouverture des débits de boissons à l'occasion des manifestations publiques.

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Commissaire générale du salon, Directrice Rueil Expos et Salons et, dont le siège est situé 92500 RUEIL-MALMAISON cedex, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire qui se tiendra :

- Vendredi 2 décembre 2022 de 11h00 à 20h00,
- Samedi 3 décembre 2022 de 10h00 à 20h00,
- Dimanche 4 décembre 2022 de 10h00 à 18h00.

Article 2 : Conformément à la loi, les boissons mises en vente ou offertes sont limitées à celles des 1^{er} et 3^{ème} groupes tels que définis dans l'Article L. 3321-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 : Il appartiendra à Madame , de veiller au respect du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame
- Monsieur le Sous-préfet d'Antony
- Monsieur le Commissaire de Police de Saint-Cloud

Télétransmission de l'acte le : 16 SEP. 2022
Numéro A.R. – Préfecture : 22-174RG
Publication électronique de l'acte le : 19 SEP. 2022
Numéro :
Ou notification de l'acte le :
Acte exécutoire le : 19 SEP. 2022



Saint-Cloud, le 16 SEP. 2022

Le Maire,
Eric BERDOATI

Eric Berdoati

Vice-Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté Municipal N.2022-236 portant sur l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion du Salon du Terroir situé sur l'hippodrome de Saint-Cloud qui aura lieu du 2 au 4 décembre 2022

Date de transmission de l'acte : 16/09/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 16/09/2022

Numéro de l'acte : 22_17486 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 092-219200649-20220916-22_17486-AR

Date de décision : 16/09/2022

Acte transmis par : Carole MALGLAIVE

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.5. santé publique